



MRC DE
CHARLEVOIX-EST



AVIS PUBLIC

Aux contribuables des TNO de Charlevoix-Est (Mont-Élie et Sagard)

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, que le rôle de perception des territoires non organisés (TNO) sous la juridiction de la MRC de Charlevoix-Est a été déposé au bureau administratif de la MRC, 172, boulevard Notre-Dame à Clermont, selon les dispositions de l'article 1007 du *Code municipal du Québec*.

Conséquemment, les comptes de taxes pour l'année 2026 seront expédiés aux contribuables mentionnés ci-dessus dans les délais prévus à l'article 1012 du *Code municipal du Québec* et à l'article 81 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les comptes de taxes sont ainsi payables dans les délais prévus par la loi.

Donné à Clermont ce 16^e jour du mois de février 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Jean-Christophe Maltais